



Conseil d'administration du 04 mars 2026

Etaient présents :

SEGUES Françoise (Adm) - RIGAUD Brigitte (Adm) - PAULIN Louis-Camille (Adm) -PAULIN Odette (Adm/Resp) – LAFFONT Claudine (Adm-Resp)– JOUBERT Michèle (Adm) - NEYRAT Elisabeth (Adm) LATHIERE Brigitte (Adm) - DOUCET Micheline (Adm) – RIGAUD Alain ;(Adm/Resp)
MOINE Suzie (Resp.) - MOINE M.P. (Resp.) absente excusée remplacée par M.Christine FAURE - VIGIER Chantal (Resp)
FOUCAUD Monique conseillère municipale chargée des associations

Absents excusés :

ABRIAT Danièle (Resp) – PANNOUX Martine (Resp) – TAMISIER Sophie (Resp.)- MARTIN Bruno (Resp)

Absente non excusée :

CLERGUE Pascale (Resp) – FRUCHARD Pascaline (Resp)

1- Approbation du CR du CA du 14 janvier 2026

La Présidente fait part du mail de M. P. Moine dont vous trouverez le texte ci-dessous :

Concernant le compte-rendu du dernier CA, je souhaiterais apporter une petite modification :

2 - Révision du règlement intérieur :

Pour le point 12 :

"M.P. Moine fait remarquer que le C.A. n'a actuellement que 9 membres alors que le minimum est de 10. Elle propose également de nommer par cooptation un membre supplémentaire."

→ Je n'ai pas proposé, mais rappelé que l'art. 10 des statuts précisait que la cooptation en cours de saison de membres au sein du CA était possible, sous réserve de validation du CA, jusqu'à l'AG ordinaire suivante

La modification a été inscrite sur le C.R. et sera envoyée avec ce CR pour remplacer la feuille initiale.

2 – Révision du règlement intérieur :

La Présidente fait part du mail de M. P. Moine dont vous trouverez le texte ci-dessous :
Je souhaitais également faire remarquer que l'art. 19 des statuts précise que "le règlement intérieur fixe les dispositions non inscrites aux présents statuts et nécessaires à l'administration de l'association".

→ *Il semblerait donc que certaines modifications proposées par le Bureau fassent doublon avec les articles déjà inscrits dans les statuts.*

Après lecture de ce commentaire, le règlement intérieur est voté à l'unanimité.

3 – Cooptation de membres du C.A.

Afin de régulariser le nombre des membres du C.A, nous avons eu une proposition de Mme DOUCET Micheline pour accéder au poste d'administrateur.

Sa demande a été validée à l'unanimité.

4 – Fête des 60 ans de l'association

La Présidente fait part d'étonnement concernant le manque de motivation pour cet évènement.

Compte tenu que toutes les activités étaient très inquiètes il y a 2 ans du manque de Président, elle est surprise qu'en retour l'association ne soit pas mise en avant, d'une part pour honorer toutes les personnes qui ont œuvré pendant toute cette période, mais également pour mettre en avant et valoriser cette association.

7 activités sur 14, dont les 5 activités des prestataires, se sentent concernées et souhaitent s'investir. Après discussion , l'évènement aura lieu.

Alain Rigaud prend en charge la trame du déroulement de cette journée préalablement à la mise en place d'un groupe de travail.

Quelques pistes de réflexion :

La manifestation aura lieu le samedi 13 juin de 14h à 17h, en extérieur devant le FCL. Nous demanderons à la mairie l'emplacement du marché couvert en cas de pluie.

L'évènement sera relayé sur les panneaux lumineux de la ville.

Nous lancerons des invitations.

Nous avons répertorié du matériel nécessaire et réfléchi à la forme qu'aurait cette journée d'anniversaire (expositions, ateliers, animation musicale...)

Nous reprenons contact avec des anciens du FCL ayant œuvré pour sa création.

Ces pistes seront reprises, affinées et travaillées par le groupe mis en place, l'objectif de cette journée étant de mettre en valeur le FCL.

Après discussion il a été accepté d'organiser cet évènement. Vous trouverez ensuite les différents points et organisation évoqués.

La trame est confiée Alain RIGAUD comme référent. Un groupe de travail se mettra en place pour se faire.

POUR TOI

ACTIVITES

5 – Point sur le finances et activités au 8 février.

Vous trouverez en PJ le tableau de toutes les activités avec le solde au 28 février.
Ce solde est juste indicatif, puisque d'une part des inscriptions ne sont pas encore toutes encaissées et d'autre part les prestataires ne sont pas encore réglés bien sûr.

6 a) – Calcul du coût des activités pour la prochaine saison.

Toutes les activités avec prestataires devront être modifiées afin que les prestations soient entièrement couvertes par la cotisation. Sur une base de 35 semaines et un nombre de participants évalués sur le nombre de participants de l'année précédente.

Par exemple pour la guitare (*30€ de l'heure – 25 élèves – 1 cours d'1/2 heure par semaine = 525€*)

Compte tenu du montant de certaines activités, le prix sera exprimé par mois (10) soit dans l'exemple précédent *53€ par mois*.

Sur le tableau 2, les frais de fonctionnement ont été calculés sur une moyenne de 3 années. Il en ressort que la cotisation descendue à 5€ il y a quelques années doit être réévaluée.

Il est impératif que l'ensemble des frais de fonctionnement soient compensés par l'adhésion au FCL de tous les adhérents, sur une base de 250 personnes.

Cette adhésion est évaluée à 15€ à compter de la prochaine saison 2026/2027.

Le montant de l'adhésion est mise au vote et acceptée à l'unanimité.

6b) – Renouvellement des contrats des différents prestataires

Un courrier sera adressé à tous les prestataires afin de connaître leur intention pour la prochaine saison. Ce courrier sera accompagné d'un contrat, qu'ils devront nous retourner au plus tôt.

Nous demanderons à Mme VION si elle peut ouvrir ses cours au mercredi.

Aucune activité ne commencera sans que les différents contrats soient signés.

7 – Question diverses et informations

Poterie

Nous avons reçu un mail de la société CERATERRE, nous disant que le four doit arriver à leur dépôt cette semaine et qu'après déballage et contrôle de conformité, il faudra fixer un rendez-vous pour l'installation.

De plus il précise que l'ancien four sera récupéré le même jour et réglé par l'acquéreurs.

Pendant les vacances de printemps l'espace CHAUMONTET pour la sophro du mercredi ne sera pas disponible. Brigitte s'en occupe auprès de Mr CALLAIS et des participantes.

La mairie nous informe également que normalement les salles associatives seront terminées fin avril ou début mais et que les activités pourront reprendre leurs locaux initiaux.

**La date du prochain conseil d'administration est fixée
au 6 mai prochain à 19h30 au FCL**